



## Compte rendu de la réunion du Comité Syndical du 27 septembre 2010.

### 1 – Candidature auprès d'ADELPHÉ pour l'extension des consignes de tri des emballages en plastique

Le Président rappelle à l'assemblée la délibération du Bureau du 21 novembre 2005 relative à la signature du Contrat de Valorisation des Emballages Ménagers (CVEM) avec la société agréée ADELPHÉ.

Ce contrat fixe les engagements d'ADELPHÉ (versement de soutiens sur les matériaux triés, soutien aux animateurs du tri, soutiens à la communication...) sur la durée du contrat.

Le Président explique que les sociétés agréées (ADELPHÉ et Eco-Emballages) proposent aux collectivités de faire acte de candidature pour mener une expérimentation relative à l'extension des consignes de tri des plastiques.

Après présentation du dispositif, le Président en rappelle les grandes lignes :

- 5 millions d'habitants concernés par cette opération.
- Dépôt d'un dossier de candidature avant le 30 septembre 2010.
- Passation d'un contrat spécifique complémentaire au contrat en cours.
- Soutiens spécifiques prévus : soutien à la tonne triée de 480 €, soutien exceptionnel de 0,4 €/habitant desservi/an et ajustement prévu en fin de contrat si les soutiens versés s'avéraient insuffisants.
- Démarrage obligatoire entre janvier et octobre 2011.
- Fin de l'expérimentation en décembre 2013.
- Evaluation courant 2013 par Eco-Emballages.
- Généralisation du dispositif si résultats concluants.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions posées par l'assemblée, le Président propose de déposer un dossier de candidature pour devenir site pilote et confirmer l'engagement de la collectivité sur les points suivants :

- Mettre en place l'extension des consignes auprès de l'ensemble de la population concernée par l'expérimentation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 1<sup>er</sup> octobre 2011.
- Assurer la continuité de l'expérimentation et de son suivi jusqu'à fin 2012, y compris en cas de contrats de services venant à échéance durant cette période.
- Disposer d'un centre de tri apte à recevoir le nouveau flux au plus tard en octobre 2011.
- Assurer la traçabilité complète des flux (collecte, tri et recyclage).
- Mettre en place une organisation garantissant la qualité des informations techniques, organisationnelles et économiques permettant l'évaluation des résultats.
- Transmettre le rapport définitif, comprenant en particulier tous les éléments de l'évaluation finale, pour le 31 mars 2013 au plus tard.
- Signer un contrat « Site-pilote » avec la société agréée ADELPHÉ.

☞ A l'unanimité des membres présents, l'assemblée confirme les engagements de la collectivité sur les points énoncés dans l'exposé et autorise le Président à signer un contrat « Site pilote » avec la société agréée ADELPHÉ si la candidature du syndicat est retenue.

## 2 – Majoration de la récupération des heures supplémentaires

Le Président explique à l'assemblée qu'il est possible de majorer la récupération des heures supplémentaires effectuées au delà de 35 heures dans les mêmes proportions que l'indemnisation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le décret n°2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires et notamment son article 3, la circulaire du ministre délégué aux libertés locales du 11 octobre 2002 relative au nouveau régime indemnitaire des heures et travaux supplémentaires dans la fonction publique territoriale et l'avis du Comité Technique Paritaire en date du 17 septembre 2010, le Président propose qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2010, les supplémentaires effectuées en cas de dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail soient récupérées de la manière suivante :

- 1 heure supplémentaire effectuée du lundi au samedi, de 7 heures à 22 heures, ouvre droit à une récupération de 1 heure 15 minutes,
- 1 heure supplémentaire effectuée un samedi pour le personnel ne travaillant pas habituellement ce jour là ouvre droit à une récupération de 1 heure 15 minutes,
- 1 heure supplémentaire effectuée un dimanche ou un jour férié, ouvre droit à une récupération de 1 heure 40 minutes,
- 1 heure supplémentaire effectuée de nuit (entre 22 heures et 7 heures) ouvre droit à une récupération de 2 heures.

☞ A l'unanimité des membres présents l'assemblée décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre la récupération des heures supplémentaires soit effectuée telle que présentée dans l'exposé.

## 3 – Etat d'avancement des dossiers suivants

### 3.1 – Casier 5

Le Président indique que le BRGM a rendu son avis au sujet des travaux reprise de l'alvéole 1 : les 2 solutions étudiées sont conformes (solution actuellement en place avec 0,5 m d'argile et solution avec 1 m d'argile), le BRGM ayant une préférence pour la solution avec 1 mètre d'argile « dans la limite des conditions technico-économiques du projet ».

L'inspecteur des installations classées semblé également opter pour la solution avec 1 mètre.

Concernant la mise en service des alvéoles 2 et 3 qui devait intervenir dès la production de l'étude de conformité (conformément à ce qui avait été dit lors de la réunion du 29 juin en sous-préfecture) vers la mi-juillet, l'arrêté n'a toujours pas été pris car l'inspecteur nous a fait une demande de pièce (coupe conceptuelle des écoulements dans le sens nord sud) et informations complémentaires dans un premier temps. Il vient de faire une nouvelle demande de pièce (coupe dans le sens nord-est sud-est) et nous sommes toujours dans l'attente.

Le Comité Syndical :

- concernant l'avis du BRGM, a pris bonne note que la solution avec 0,5 m d'argile est conforme.
- Ne comprend pas l'attitude de l'inspecteur au sujet de la mise en service des alvéoles 2 et 3.

Il est proposé qu'un courrier soit adressé au Préfet pour lui faire part de notre mécontentement au sujet du retard pris dans la délivrance de l'autorisation de mise en service des alvéoles 2 et 3 d'autant plus que depuis la fin juillet le Syndicat a fourni tous les documents nécessaires.

Le Comité Syndical demande que ce courrier soit envoyé au Préfet avec la signature des Maires et Présidents de Communautés de Communes pour appuyer la démarche.

Si d'ici le 7 octobre, l'autorisation d'exploiter n'a pas été délivrée, ce courrier sera adressé au Préfet.

### 3.2 – Composition de la commission chargée de l'avenir du traitement de nos déchets ultimes

Suite à la dernière réunion le Président rappelle la composition de la commission :

- 8 délégués ne faisant pas partie du Bureau,
- le Président,
- le 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Chaque membre a été destinataire d'un coupon réponse à remettre au SICTOBA s'il était intéressé pour participer à cette commission.

Sur les 8 places de membres délégués, seules 6 candidatures ont été enregistrées :

- M. HAYDAN Pierre (Banne)
- M. MERCA Gil (Beaulieu)
- M. DEFFREIX Christophe (Planzolles)
- M. MINETTO Marc (St Mélangy)
- M. MOUTET Michel (Les Assions)
- M. VAN DYCK Gaston (Rocles)

Une première réunion de cette commission est prévue mercredi 6 octobre à 18h dans les locaux du SICTOBA.

### **3.3 – Renouvellement de 2 marchés**

Le Président rappelle que le Bureau a reçu délégation pour ce type de marchés.

#### **★ Marché de tri des emballages :**

Le mandataire de l'ancien marché est PLANCHER ENVIRONNEMENT

Tarif : 262,95 €ht par tonne d'emballages triée

Le nouveau mandataire est PLANCHER ENVIRONNEMENT

Nouveau tarif : 230 €ht par tonne d'emballages triée

Pour un tonnage annuel de 900 tonnes : économie de 29 600 €ht/an.

#### **★ Marché de collecte et tri des revues et journaux magazines :**

Ces prestations faisaient l'objet de 2 marchés distincts. Elles ont été regroupées en un seul marché.

Tarifs actuels :

51,46 €ht la tonne collectée en apport volontaire (COVED)

612,94 €ht la tournée de collecte des bacs bleus en montagne pour 10 communes (COVED)

40,65 €ht la tonne triée (SITA MOS)

Prix de reprise garanti 53 €/tonne (SITA MOS)

Nouveaux tarifs :

51 €ht la tonne collectée en apport volontaire

1 328 €ht la tournée de collecte des bacs bleus en montagne pour 15 communes (8 à 14 tournées/an)

25 €ht la tonne triée

Prix de reprise garanti 55 €/tonne

Titulaire du nouveau marché : PLANCHER ENVIRONNEMENT

Pour un tonnage annuel de 600 tonnes : économie de 2 500 €ht/an minimum (avec un prix de reprise des papiers au minimum garanti).

### **3.4 - Généralisation du compostage**

Luc Parmentier, 2<sup>ème</sup> Vice-Président et Benoît Pujol, chargé de mission compostage présentent l'état d'avancement :

- Benoît Pujol est intervenu dans 30 communes.
- Les premières distributions de composteurs ont eu lieu à Bessas, St André Lachamp Rocles et Chambonas (145 composteurs distribués au total). D'ici la fin de l'année 9 communes supplémentaires seront équipées (Lablachère, Payzac, St André de Cruzières, St Sauveur de Cruzières, St Paul le Jeune, Chauzon, Vernon, Les Salelles et Salavas).
- Pour début 2011 les communes programmées sont les suivantes : Barjac, Beaulieu, Faugères, Les Assions, Labastide de Virac, Labeaume, Laboule, Orgnac l'Aven, Planzolles, Pradons, Rosières, Sablières, Saint Mélangy, Sampzon et Vagnas.
- Il est prévu que d'ici fin 2011 l'ensemble des communes soient équipées. Pour envisager cette distribution il faut d'abord que le Chargé de mission intervienne en conseil municipal (21 communes)

- n'ont pas encore reçu le Chargé de mission compostage) puis que des guides composteurs soient trouvés au sein de la population. Ces guides seront ensuite formés par le syndicat.
- Deux journées de formation des guides composteurs sont prévues les 5 et 6 octobre. 3 nouvelles sessions seront organisées d'ici la fin mars. Il est rappelé que la présence des guides composteurs est indispensable lors de la réunion de distribution.
  - Une présentation détaillée du compostage chez les gros producteurs est faite par Benoît Pujol : cet été 1 hôtel restaurant, 9 campings, un village de gîtes et un hameau du domaine du Rouret ont initié la démarche du compostage au sein de leur établissement. Le bilan est globalement positif. Un bilan complet va être réalisé par notre Chargé de mission.
  - Saint André de Cruzières sera la première commune concernée par le compostage de quartier au hameau de Chadouillet. La population de ce hameau a été conviée à une réunion d'information sur ce thème le 20 septembre.
  - La commune de Labeaume sera probablement la prochaine à être équipée d'une aire de compostage de quartier. Le 1<sup>er</sup> Vice-Président rappelle que le SICTOBA a prévu le financement d'une vingtaine d'aires de compostage de quartier.

### 3.5 – Résultats de la collecte sélective

Une présentation complète des résultats de la collecte sélective est faite à l'assemblée.

De janvier à août 2010 par rapport à l'année 2009 sur la même période :

- le tonnage d'ordures ménagères enfouies a diminué de 1,91 % (soit 167 tonnes),
- le tonnage de verre a diminué de 2,87 % (soit 38 tonnes),
- le tonnage d'emballages ménagers recyclables a augmenté de 4,88 % (soit 33 tonnes),
- le tonnage de papiers a augmenté de 1,3 % (soit 6 tonnes).

Toutefois la forte augmentation sur les emballages est à modérer car le taux de refus a encore augmenté cet été : plus de 40% du tonnage collecté dans les bacs jaunes était constitué par des indésirables (sacs contenant des OM notamment).

Concernant la saison estivale, peu de problèmes nous ont été signalés au sujet de la collecte des bacs jaunes, quelques soucis de débordements de conteneurs à verre fin août et des gros problèmes de débordement sur les conteneurs à papiers au mois de juillet.

Dans tous les cas les animateurs du tri sont intervenus pour régler ces dysfonctionnements.

Il est rappelé qu'en cas de débordements des équipements de tri, il ne faut pas hésiter à appeler le SICTOBA (et prévenir la communauté de communes) dès que le constat est fait. Plus l'information arrivera rapidement au SICTOBA plus vite le problème pourra être traité et réglé.

## 4 – Questions diverses

✓ **Pneumatiques usagés** : suite à une demande de la déléguée de Saint Sauveur de Cruzières, la question de la reprise des pneumatiques usagés sera étudiée, notamment dans le cas où il s'agit de pneus non achetés dans des garages (dans ce cas là le pneu usagé est repris par le vendeur).

✓ **Prochaine réunion du Comité Syndical** :

☞ *Date non connue.*

Le Président,

  
Hubert LEPOINT



